



MAIRIE DE NANTERRE
NOM DE LA DIRECTION

DEC. 2023 - 52.
Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture des
Hauts-de-Seine le : **25 AVR. 2023**
Et après Publication le : **28 AVR. 2023**

Objet : Demande de subvention Droit de tirage 2023 au Centre national de la musique pour la Maison de la musique de Nanterre – Scène conventionnée d'intérêt national – art & création – pour la musique.

DECISION DU MAIRE

LE MAIRE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 25 mai 2020 donnant au Maire, pour toute la durée de son mandat, délégation pour régler les affaires faisant l'objet dudit article,

Considérant la volonté de la Ville de poursuivre le développement des actions de la Maison de la musique de Nanterre - Scène conventionnée d'intérêt national – art & création – pour la musique,

DECIDE

Article 1 : Autorise le Maire à solliciter le Centre national de la musique pour l'attribution d'une subvention pour la Maison de la musique de Nanterre – Scène conventionnée d'intérêt national – art & création – pour la musique dans le cadre du droit de tirage.

Article 2 : Autorise Monsieur le receveur municipal à encaisser ladite ou lesdites subvention(s).

Nanterre, le **25 AVR. 2023**


Le Maire de Nanterre

Patrick JARRY